
FONDATION WEIDEGANG RAPPORT ANNUEL 2024



NIEUWE GRACHT 3
2011 NB HAARLEM
LES PAYS-BAS

023 23 020 23
INFO@STICHTINGWEIDEGANG.NL
WWW.STICHTINGWEIDEGANG.NL

2024 EN BREF

LÉGÈRE BAISSSE DU NOMBRE D'ÉLEVEURS LAITIERS PRATIQUANT LE PÂTURAGE

Selon ZuivelNL, la proportion d'exploitations laitières pratiquant le pâturage a chuté à 80,1 % lors de la dernière saison. D'après une enquête menée par les entreprises laitières auprès des producteurs, le printemps exceptionnellement humide a fortement pesé dans la balance : de nombreux éleveurs ont indiqué que les conditions météo ont retardé la mise au pâturage. Autre facteur cité par les producteurs : l'épidémie de fièvre catarrhale ovine, qui a poussé certains à renoncer au pâturage ou à écourter la période de pâturage.

Combinée au printemps humide, cette situation a fait chuter le taux d'exploitations pratiquant une forme de pâturage en dessous de l'objectif de 81,2 % que s'était fixé la filière pour 2024. Diminution de la proportion d'exploitations pratiquant le pâturage de 77,0 % à 73,9 %. Augmentation de la proportion d'exploitations pratiquant le pâturage partiel de 5,8 % à 6,2 % en 2024.

Année	Total	Pâturage complet	Pâturage partiel
2024	80,1%	73,9%	6,2%
2023	82,8%	77,0%	5,8%
2022	83,9%	78,1%	5,8%
2021	84,0%	77,9%	6,1%
2020	83,7%	77,5%	6,2%
2019	83,0%	76,7%	6,3%
2018	82,0%	74,8%	7,3%
2017	80,4%	73,2%	7,3%
2016	78,9%	70,5%	8,4%
2015	78,3%	69,8%	8,4%
2014	77,8%	70,1%	7,7%
2013	80,0%	72,2%	7,8%
2012	81,2%	—	—

Pourcentage d'entreprises avec pâturage aux Pays-Bas. Source : Duurzame Zuivelketen.

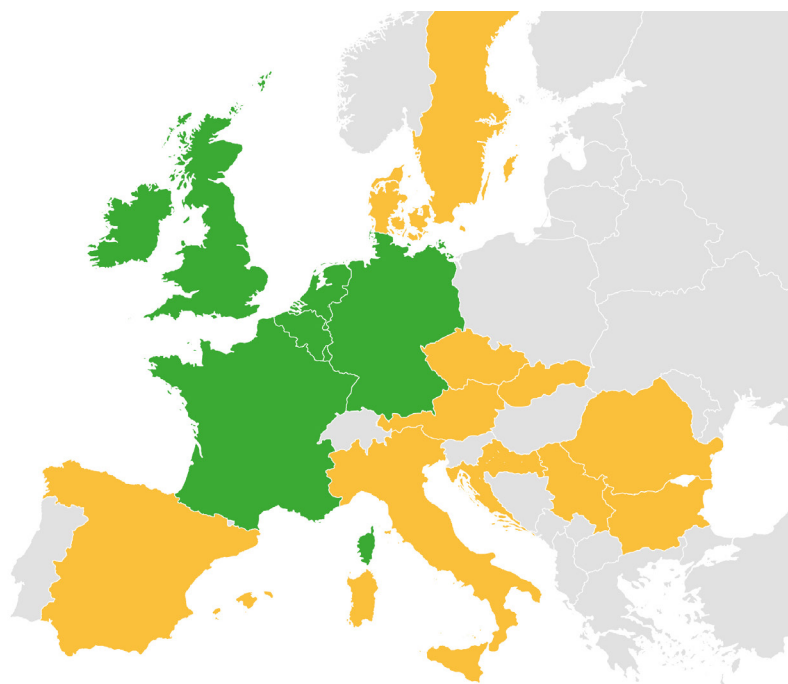
ASSOCIER LA GESTION DU FOURRAGE AUX RATIONS

Pour intégrer pleinement le pâturage dans la gestion des exploitations, des mesures concrètes ont été mises en place en 2024, notamment en reliant la gestion des fourrages grossiers à l'alimentation des vaches et des jeunes bovins. Cette approche permet non seulement de mieux valoriser les bénéfices du pâturage, mais aussi de contribuer à la réduction des émissions d'azote et de gaz à effet de serre. L'objectif est de concevoir un modèle de programmation linéaire permettant aux conseillers en alimentation animale de formuler des recommandations simples et adaptées aux éleveurs laitiers pour l'élaboration de rations équilibrées selon les

REPORT DE LA DATE DE LANCEMENT

NOUVEAUX RÉFÉRENTIELS DE CERTIFICATION POUR L'ÉCO-ACTIVITÉ PÂTURAGE

- Production
- Ventes



page 2

LE PÂTURAGE DES JEUNES BOVINS

La fondation Weidegang a mis en place un référentiel visant à protéger le pâturage des jeunes bovins. En 2024, 781 éleveurs laitiers participant au référentiel « On the Way to Planet Proof » ont contribué à la protection du pâturage pour leurs jeunes bovins.

PRODUCTION DES PRODUITS LAITIERS DE PÂTURAGE ET UTILISATION DU LOGO LAIT DE PÂTURAGE

La figure sur la page précédente donne un aperçu des pays producteurs de lait de pâturage fermier et dans lesquels les produits laitiers de pâturage sont commercialisés. Aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne et en France, les éleveurs laitiers font paître leurs vaches selon les conditions de la Fondation Weidegang pour un total de 13 200 vaches environ. Les produits laitiers de pâturage sont largement vendus dans toute l'Europe, les Pays-Bas et la Belgique étant les marchés les plus importants. Les exigences relatives aux produits laitiers de pâturage ont également été intégrées aux labels On the way to Planet Proof de la Fondation Milieukeur, Beter Leven de la Dierenbescherming, Tuurlijk! de la DOC et de la Fondation Beter voor Natuur en Boer, ce label de qualité a été créé par Albert Heijn et transféré à une fondation indépendante en 2024.

INTRODUCTION

Ce rapport annuel contient un résumé des activités et des résultats de la Fondation Weidegang en 2024. La Fondation Weidegang vise à stimuler la visibilité des vaches dans le paysage néerlandais en soutenant le pâturage. La vache qui paît dans la prairie est un élément caractéristique du paysage néerlandais.

Les activités de la Fondation Weidegang sont réparties en deux principales tâches :

- Connaissances : renforcement du savoir-faire en matière d'herbe et de pâturage.
- Assurance qualité : assurer la qualité des produits laitiers de pâturage et délivrance du logo Lait de pâturage.

Les activités de connaissance visent à permettre au plus grand nombre d'éleveurs laitiers possible de faire paître leurs vaches et à tirer le meilleur parti des avantages du pâturage. Dans ce cadre-là, deux axes prioritaires ont été définis :

- Conseiller et accompagner les éleveurs laitiers pour les aider à améliorer leurs pratiques de pâturage ou à s'initier au pâturage. Cet accompagnement est assuré par les Coachs en pâturage et relayé via différents supports : De Weideman, la série YouTube *Op het Scherpst van de Snede* et diverses revues spécialisées.
- Une plus grande intégration du pâturage dans l'ensemble de la gestion de l'exploitation agricole. Pour y parvenir, nous développons des outils pratiques et des supports de connaissance qui permettent de relier la gestion des pâturages et des prairies aux systèmes agricoles modernes, tout en prenant en compte d'autres enjeux majeurs de l'élevage laitier, comme la gestion de l'azote et la réduction des gaz à effet de serre. Cette approche intégrale du pâturage est également mise à l'ordre du jour chez les professionnels agricoles et dans l'enseignement vert.

Dans le chapitre 1, nous présentons les progrès réalisés en 2024 en ce qui concerne les activités de connaissance. Le chapitre 2 expose les faits et les chiffres relatifs à la protection des activités. Le chapitre 3 contient les états financiers de la fondation.

1 CONNAISSANCES : RENFORCEMENT DU SAVOIR-FAIRE EN MATIERE D'HERBE ET DE PÂTURAGE

Notre réseau de Coachs en pâturage joue un rôle clé dans le renforcement de l'expertise en matière de gestion du pâturage. Ils travaillent dans diverses organisations : cabinets de conseil agricole, cabinets d'expertise comptable, entreprises d'aliments composés pour animaux, entreprises semencières et hautes écoles d'agriculture, et sont en contact direct avec le terrain. Après avoir suivi l'école d'application en pâturage, ils conseillent et accompagnent les éleveurs laitiers, qu'ils soient novices ou expérimentés.

En plus de nos Coachs en pâturage, la fondation joue également un rôle majeur dans le partage des connaissances. La fondation développe des concepts pratiques et des règles empiriques directement applicables sur le terrain. Ces outils sont ensuite diffusés à grande échelle dans le secteur grâce à l'implication des principaux acteurs du monde agricole. Afin de promouvoir une approche uniforme du pâturage centrée sur l'éleveur laitier, la fondation participe, sur demande, à la définition de programmes de recherche et de politiques, notamment en matière de pâturage.



En outre, la fondation communique par le biais de De Weideman dans Veeteelt et Melkvee Magazine et par la série YouTube *Op het Scherpst van de Snede* sur l'expertise en matière d'herbe et de pâturage. Les chiffres sur la croissance de l'herbe sont publiés chaque semaine sur le site Web et dans la lettre d'actualités de Veeteelt. En outre, la fondation fournit du contenu à des revues spécialisées afin d'informer les producteurs laitiers sur les possibilités du pâturage.

FORMATION DE NOUVEAUX COACHS EN PÂTURAGE

En 2024, 15 conseillers issus d'entreprises d'alimentation animale, de cabinets vétérinaires, d'agences comptables et de bureaux d'études indépendants ont suivi la formation pour devenir Coach en pâturage. La formation, qui a débuté en janvier 2024, a été dispensée par Bert Philipsen (WUR) et Onno van Eijk (Blikopeners). La Fondation Weidegang compte actuellement plus de 65 Coachs en pâturage.

GRIP OP GRAS

En consultation avec les parties intéressées, le projet de démonstration « Grip op gras » (Maîtriser l'herbe) a été développé pour réduire les émissions d'ammoniac. Depuis son lancement fin 2021, plus de 250 producteurs laitiers ont été accompagnés individuellement ou au sein de groupes d'étude en 2022 et 2023. Ce projet leur a permis d'acquérir de l'expérience en augmentant le recours au pâturage tout en réduisant la teneur en protéines brutes de la ration.



Suppression de la dérogation

La troisième année du projet a mis l'accent sur l'optimisation du pâturage tout en limitant la proportion de protéines brutes dans les rations, dans le contexte de la suppression progressive de la dérogation. Un outil a été développé à partir des données issues de Kringloopwijzer pour aider chaque exploitation à mieux comprendre et gérer ses flux de fumier. Il a été remis aux participants.

Une fiche d'information a également été conçue pour illustrer concrètement les conséquences de la fin progressive de la dérogation au pâturage, en s'appuyant à la fois sur des observations de terrain et des analyses d'experts. Il s'avère que ce n'est pas tant le pâturage qui joue un rôle décisif, mais bien la planification, la gestion économique du fumier et la capacité de stockage, qui permettent d'optimiser son utilisation et d'en assurer l'évacuation.

Associer la culture fourragère au calcul des rations

La culture et l'utilisation optimale des fourrages sont des leviers clés dont disposent les éleveurs laitiers pour réduire leurs émissions d'azote et de gaz à effet de serre. Dans le cadre du projet Grip on Grass, et en collaboration avec d'autres initiatives axées sur les fourrages grossiers, un prototype de modèle de programmation linéaire (LP) a été élaboré. Ce modèle permet aux éleveurs laitiers de planifier leurs rations pour quatre à six saisons à l'avance et d'adapter la qualité des fourrages (énergie, protéines et fibres brutes en fonction des émissions de méthane) à la fertilisation et aux périodes de pâturage et de fauche. Avec une gestion tactique efficace, les éleveurs peuvent maximiser l'utilisation de leurs fourrages. Cet outil leur permet d'ajuster les rations en fonction des coûts, de la teneur en protéines brutes et/ou des émissions de méthane. Ainsi, les bénéfices du pâturage et de la récolte d'herbe fraîche sont mieux mis en valeur, tout en anticipant les points critiques comme la forte teneur en protéines brutes de l'herbe d'automne.

C'est dans cette optique qu'a été conçu le *Grote RuwvoerSpel*, un jeu de société qui établit de façon ludique le lien entre la culture fourragère et la ration, sans automatisation. Le *Grote RuwvoerSpel* a un véritable potentiel pédagogique : il peut sensibiliser efficacement les groupes d'étude, les formateurs et les conseillers. En 2025, il sera testé à grande échelle au sein du réseau néerlandais *Netwerk Praktijkbedrijven* afin d'aider producteurs laitiers et conseillers à mieux planifier la gestion des fourrages.

GAZ À EFFET DE SERRE

Bert Philipsen (WUR) a travaillé avec Harm Rijnveld (Coach en pâturage) pour calculer les émissions de gaz à effet de serre liées à la production et à la récolte de l'herbe. Alors que la production d'aliments pour animaux représente près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre liées à la production laitière, les émissions spécifiques à la culture de l'herbe n'avaient encore jamais été évaluées avec autant de précision. Cette étude a permis de mieux comprendre les mécanismes d'action des émissions de gaz à effet de serre propres à la production d'herbe et d'identifier les premières pistes concrètes pour les réduire.

2 PROTECTION DU PÂTURAGE

En plus du label Lait de pâturage, la Fondation Weidegang assure également la protection du pâturage des jeunes bovins et de l'Éco-activité Pâturage.

PROTECTION DES PRODUITS LAITIERS DE PÂTURAGE ET DÉLIVRANCE DU LOGO LAIT DE PÂTURAGE

Le logo Lait de pâturage atteste que le produit est préparé à base de lait de pâturage. Le lait de pâturage est le lait provenant d'exploitations où les vaches paissent du printemps à l'automne au moins 120 jours par an, au moins 6 heures par jour. Le lait est collecté séparément et transformé en produits laitiers frais quotidiens, tels que le lait (ou babeurre), la crème anglaise et le yaourt, en fromage et autres produits laitiers. La Fondation Weidegang assure le processus de production, le transport et la transformation du lait de pâturage en produit laitier de pâturage final.

Le logo Lait de pâturage a été introduit en 2007 pour stimuler le pâturage des vaches aux Pays-Bas et pour rendre reconnaissables les produits fabriqués à partir de lait de pâturage. En 2012, le logo a été transféré à la Fondation Weidegang. Depuis lors, toutes les entreprises laitières et les détaillants alimentaires peuvent utiliser le logo Lait de pâturage. Depuis 2016, le logo Lait de pâturage est également disponible pour les produits laitiers fabriqués en dehors des Pays-Bas, et ce dans les mêmes conditions. Le Logo est disponible en plusieurs langues. Pour plus d'informations sur le pâturage, les produits laitiers de pâturage et le système de certification, veuillez consulter nos manuels sur le site web www.weidemelk.nl sous la rubrique « Conditions ».



ORGANISMES CERTIFICATEURS

Dans le cadre du référentiel Lait de pâturage, cinq organismes certificateurs sont désormais affiliés à la fondation :

- Qlip, Zutphen, Pays-Bas
- Melkcontrolecentrum Vlaanderen (MCC), Lier, Belgique
- SGS, Emstek, Allemagne
- Bureau Veritas, Paris, France
- Certis, Le Rheu, France

CERTIFICATS

Fin 2024, un total de 167 entreprises disposait d'un ou de plusieurs certificats Weidegang. Ensemble, elles possèdent 304 certificats partiels. Vous pouvez toujours consulter un aperçu actuel à l'adresse suivante : weidemelk.nl/nl/certificaten.

	NL	BE	DE	FR	GB	LU	Total
Nombre d'exploitations*	122	27	6	10	1	1	167

*Nombre d'exploitations possédant un certificat, ventilé par pays.

RÉSULTATS DES INSPECTIONS EFFECTUÉES EN 2024

Le tableau ci-dessous présente les résultats des inspections effectuées dans les exploitations laitières en 2024 par les organismes certificateurs.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'exploitations	16,259	15,470	15,771	14,986	14,198	9,516
Exploitations laitières inspectées	44,6%	48,2%	47,7%	29,0%	27,8%	31,4%
par une IC après l'évaluation des risques	15,1%	27,3%	29,7%	12,9%	11,0%	12,5%
par une IC	25,8%	14,8%	10,8%	13,5%	14,6%	16,8%
par une entreprise laitière	3,6%	6,1%	7,1%	2,5%	2,2%	2,1%
Réinspections*	4,7%	3,4%	3,2%	12,2%	9,8%	14,0%
Évaluations positives**	98,6%	99,5%	99,4%	98,9%	98,9%	98,4%
Évaluations négatives*	1,4%	0,6%	0,6%	1,1%	1,1%	1,6%

Résultats des inspections des éleveurs laitiers, 2019-2024.

* Pourcentage d'éleveurs laitiers inspectés.

La baisse apparente du nombre de participants s'explique par l'introduction de l'Éco-activité Pâturage. Bien que ces participants livrent également du lait de pâturage à leurs laiteries, une distinction a été faite dans ce rapport, car les deux initiatives relèvent de deux référentiels de certification différents.

Dans les résultats des inspections, l'effet de l'introduction du régime d'inspection avec l'indicateur de pâturage est clairement visible en 2023. En 2024, 1 231 des 9 516 (12,9 %) éleveurs laitiers étaient soumis au régime d'inspection avec l'indicateur de pâturage, qui n'est utilisé qu'aux Pays-Bas. Pour cette raison, la part des producteurs laitiers qui ont été inspectés depuis l'importation en 2022 a diminué, mais la part des inspections basées sur les risques a augmenté. L'augmentation des inspections en 2024 s'explique par l'introduction de l'Éco-activité Pâturage prolongé. De ce fait, une part plus importante des participants s'est retrouvée soumise au régime sans indicateur de pâturage. En fonction de la composition des échantillons de lait issu de la cuve, l'indicateur de pâturage peut fournir une évaluation du risque pour savoir si les éleveurs laitiers respectent les exigences de pâturage. L'indicateur de pâturage permet donc de surveiller le pâturage tout au long de l'année.

En 2024, 69 inspections n'ont pas pu être finalisées, car l'éleveur laitier avait déjà arrêté le pâturage avant la réinspection, une fois que le nombre de jours et d'heures avait été réalisé (ils ne figurent pas dans le tableau).

LICENCES

Une nouvelle licence a été délivrée en 2024 pour l'utilisation du logo Lait de pâturage, sur un total de 49 licences.

ANALYSE DU LOGO DANS LES SUPERMARCHÉS NÉERLANDAIS

En décembre 2024, dix enseignes de supermarchés néerlandaises ont vérifié l'utilisation correcte du logo Lait de pâturage et du texte associé sur les produits laitiers. Conclusion : le logo est globalement bien utilisé. L'ancien logo Lait de pâturage figurait encore sur certains emballages, mais sa suppression a commencé progressivement à partir du 1er janvier. Un logo altéré et illisible a également été repéré, ainsi qu'un texte d'accompagnement incomplet. Tous les titulaires de licence concernés ont été informés.

ADAPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Depuis le 1er janvier 2024, plusieurs modifications ont été apportées aux conditions générales. Pour deux d'entre elles, une dérogation était encore possible avant cette date, mais celles-ci ne seront plus valables à partir de 2025.

- Exigences supplémentaires relatives à la journée de pâturage : pour compléter une journée de pâturage et comptabiliser les heures de cette journée comme heures de pâturage, un éleveur laitier doit faire paître ses vaches pendant au moins 2 heures entre 6 h et 22 h.
- Ne pas adapter le calendrier en cas de conclusion « doute » ou « aucun avis » : En cas de résultat « doute » ou « aucun avis » lors d'une inspection, l'éleveur laitier n'est pas autorisé à modifier rétroactivement les périodes de pâturage dans le calendrier. Les périodes de pâturage indiquées dans le calendrier de pâturage doivent correspondre aux périodes pendant lesquelles l'éleveur laitier fait effectivement pâturer ses vaches à partir de ce moment-là.

PRINTEMPS HUMIDE

Le printemps exceptionnellement pluvieux a rendu impossible le pâturage des vaches dans certaines régions des Pays-Bas, ce qui a conduit à repousser la date limite de démarrage du Lait de pâturage et de l'Éco-activité au 1er juillet.

PROJET PILOTE

En 2024, un projet pilote a été lancé en collaboration avec Qlip pour élaborer un critère alternatif à la norme actuelle. Celle-ci exige que, chez les producteurs laitiers utilisant un système de traite automatique avec pâturage libre, au moins 75 % des vaches soient effectivement au pâturage durant les heures prévues. Le projet pilote s'intéresse à différents volets de la gestion de l'exploitation, notamment la façon dont le système de pâturage est appliqué, le trajet emprunté par les vaches pour accéder aux pâtures, ou encore leur régime alimentaire, le tout dans une logique de « gestion 24 heures sur 24 ».

Le projet pilote se poursuivra en 2025.

PROTECTION DE L'ÉCO-ACTIVITÉ PÂTURAGE

La Fondation Weidegang a élaboré un référentiel de certification pour l'Éco-activité Pâturage prolongé. Dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), les agriculteurs peuvent demander une écoprime. Cette prime vient s'ajouter à la prime de base. Pour l'Éco-régime, les participants doivent effectuer des Éco-activités. Pour cela, les éleveurs laitiers peuvent choisir de faire pâturer leurs vaches laitières entre 1 500 et 2 500 heures.

Depuis 2024, le référentiel de certification de la Fondation Weidegang est officiellement reconnu par le ministère néerlandais de l'Agriculture, de la Pêche, de la Sécurité alimentaire et de la Nature pour la protection de l'Éco-activité Pâturage. Qlip veille au respect de ce programme en tant qu'organisme certificateur pour la fondation. Grâce à cette accréditation, la fondation peut assurer que la certification de l'Éco-activité Pâturage correspond autant que possible à la certification du pâturage pour les produits laitiers de pâturage.

En 2024, 3 749 éleveurs laitiers se sont inscrits auprès de Qlip pour l'Éco-activité Pâturage : 3 229 dans la catégorie 1 (1 500 heures) et 520 dans la catégorie 2 (2 500 heures). En fin d'année, 3 483 d'entre eux ont obtenu l'attestation confirmant qu'ils répondaient aux exigences de l'Éco-activité Pâturage, dont 2 978 en catégorie 1 et 505 en catégorie 2.

Résultats des inspections relatives à l'Éco-activité	2024
Nombre d'exploitations laitières participantes	3749
Nombre total d'exploitations laitières inspectées Par un OC	46,2% 46,2%
Réinspections	14,1%
Évaluations positives	97,7%
Évaluations négatives	2,3%

Inspections des participants Éco-activité.

Attestations Pâturage	2024
Total des attestations pâturage délivrées	3483
Total des attestations pâturage non délivrées	266
Attestations 1 500 heures de pâturage délivrées	2978
Attestations 1 500 heures de pâturage non délivrées	251
Attestations 2 500 heures diminuées en 1 500 heures délivrées	59
Attestations 2500 heures de pâturage délivrées	505
Attestations 2500 heures de pâturage non délivrées	15

Remarque : l'attestation de pâturage n'est pas délivrée après un résultat d'inspection négatif ou lorsque les heures à effectuer ne sont pas respectées.

À l'issue de la saison de pâturage, le référentiel de certification a été réévalué. Cette évaluation a conduit à plusieurs ajustements importants pour les producteurs laitiers :

- La norme de 2 500 heures de pâturage pour les parcelles domiciliaires a été modifiée, passant de 2,5 à 3 vaches laitières par hectare de parcelle domiciliaire.
- Pour que les heures soient comptabilisées dans une journée de pâturage, les vaches doivent pâturer pendant au moins deux heures entre 6 h et 22 h.
- En cas d'inspection conclue par un « doute » ou « aucun avis », le calendrier de pâturage ne peut plus être modifié a posteriori.

Ces changements seront effectifs à partir de 2025.

PROTECTION DU PÂTURAGE DES JEUNES BOVINS

Le référentiel de certification « On the way to PlanetProof » pour le lait exige que les jeunes bovins paissent. Pour pouvoir le démontrer, la fondation Weidegang a élaboré le référentiel de certification Jeunes bovins Pâturage. Un éleveur laitier participant est tenu d'établir un plan de pâturage avant la saison de pâturage. Ce plan précise le mode de pâturage des jeunes bovins dans l'exploitation. Cela se fait de deux manières :

- Sélectionner l'un des trois schémas de pâturage pour les jeunes bovins de la Fondation Weidegang.
- Élaborer soi-même un référentiel de pâturage pour jeunes bovins.

Les éleveurs laitiers qui sous-traitent l'élevage de leurs jeunes animaux à une exploitation d'élevage de jeunes bovins doivent conclure un contrat définissant les exigences relatives au pâturage des jeunes bovins. L'exploitation d'élevage des jeunes bovins doit établir dans ce cas un plan de pâturage.

En 2024, 781 producteurs laitiers et entreprises d'élevage de jeunes bovins ont participé au référentiel de protection pour l'élevage de jeunes bovins. Au total, 375 inspections ont été réalisées. Parmi celles-ci, 87,5 % des exploitations ont satisfait aux exigences, moins de 1 % ne les ont pas remplies. Un résultat « doute » a été émis dans 9,1 % des cas, tandis que 2,6 % des inspections ont abouti à la conclusion « aucun avis ». Suite à ces contrôles, 35 réinspections ont été menées : 79,4 % des exploitations ont été jugées conformes et 20,6 % ont de nouveau reçu une conclusion « doute ».

3 FINANCES

3.1 RECETTES ET CHARGES

RECETTES	2024	2023
ZuivelNL ; secrétariat	21,454	16,271
ZuivelNL ; développement et diffusion des connaissances	143,546	136,621
Subvention Grip op Gras	389,627	330,142
Contribution des producteurs laitiers/sociétés laitières pour le conseil et la formation sur le pâturage	32,925	2,000
Contribution des détenteurs de certificats et des IC pour la protection du Lait de pâturage	325,465	299,354
Contribution Éco-activité Pâturage	161,164	–
Total recettes	1,074,180	784,387

Recettes Fondation Weidegang, 2023-2024.

CHARGES D'EXPLOITATION	2024	2023
Secrétariat	42,907	32,543
Développement et diffusion des connaissances	187,288	138,621
Grip op Gras	389,627	330,142
Hausse niveau d'eau Prairies de tourbe et pâturage	–	214
Protection du pâturage	359,869	248,165
Total charges d'exploitation	979,691	749,685

Charges d'exploitation Fondation Weidegang, 2023-2024.

RESULTAT	2024	2023
Resultat	94,489	34,703

Resultat Fondation Weidegang, 2023-2024.

ACTIF ET PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF	2023	2023
Créances		
Débiteurs	13,539	12,245
Autres créances	5,418	25,555
Produits à recevoir	170,050	153,682
<i>Total créances</i>	<i>189,007</i>	<i>191,482</i>
Trésorerie		
Comptes de paiement	576,739	837,573
Total actif	765,746	1,029,055

Actif Fondation Weidegang, 2023-2024.

PASSIF	2024	2023
Fonds propres		
Capital	454,369	359,881
<i>Total fonds propres</i>	<i>454,369</i>	<i>359,881</i>
Dettes à court terme		
Créditeurs	88,207	72,860
Charges à payer	223,169	596,314
<i>Total dettes à court terme</i>	<i>311,376</i>	<i>669,174</i>
Total passif	765,746	1,0269,345

Passif Fondation Weidegang, 2023-2024.



CONTACT

Pour toute question, commentaire ou suggestion, veuillez contacter le secrétariat de la fondation Weidegang via:

Stichting Weidegang
Nieuwe Gracht 3
2011 NB Haarlem
Les Pays-Bas

023 23 020 23
info@stichtingweidegang.nl
www.stichtingweidegang.nl

